



GUIDE DE LA RENTRÉE





Chers Parents,

A la veille de cette nouvelle année scolaire, nous vous adressons ce petit guide pratique qui a pour but de vous présenter nos deux écoles ainsi que les services proposés par la commune.

L'équipe municipale, notamment par le travail de la Commission Jeunesse, met tout en œuvre pour offrir à nos enfants la meilleure qualité d'éducation et de bien-être à l'école. A cet effet, elle rencontre régulièrement l'équipe enseignante pour échanger sur les besoins en termes de matériel, d'aménagement des locaux, ... mais aussi les représentants des Parents d'Elèves qui peuvent ainsi nous remonter les préoccupations des parents, leurs questions et leurs besoins.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bonne lecture !

Patrick PELLETIER
Maire d'Ableiges



Sommaire

1. Nos écoles :

- A) L'ÉCOLE FRANÇOIS VAUDIN – LA VILLENEUVE SAINT-MARTIN
- B) L'ÉCOLE DU BOURG – ABLEIGES

2. Les services proposés par la municipalité :

- A. Le transport entre les 2 écoles
- B. La garderie
- C. La cantine
- D. L'étude
- E. L'accueil de loisirs
- F. Facturation

3. Service minimum en cas d'intempéries ou de situation exceptionnelle

4. Divers

- Les vacances
- La Bibliothèque

I. Nos écoles

A) L'ECOLE FRANÇOIS VAUDIN – LA VILLENEUVE SAINT-MARTIN

Située sur la Villeneuve Saint-Martin, elle comprend 3 salles de classe, un dortoir, une cantine, une salle polyvalente, 2 cours avec des jeux et un préau.

Elle jouxte le terrain multisport et bénéficie d'un cadre verdoyant.

Elle accueille les enfants de Petite Section, Moyenne Section, Grande Section ainsi que les élèves de CP et de CE1 (en fonction des effectifs).

Voici les horaires de classe :

Matinée de classe :	de 8h50 à 12h
Pause méridienne :	de 12h à 13h20
Après-midi :	de 13h20 à 16h30

Accueil des enfants à partir de 8h50 et de 13h20

B) L'ECOLE DU BOURG – ABLEIGES

Située sur Ableiges, elle comprend 2 à 3 salles de classe (selon les effectifs), une cantine, une cour et un préau.

Elle jouxte la bibliothèque municipale.

Elle accueille les élèves de CE1, CE2, CM1 & CM2 (en fonction des effectifs).

Matinée de classe :	de 8h50 à 12h
Pause méridienne :	de 12h10 à 13h30
Après-midi :	de 13h30 à 16h30

Accueil des enfants à partir de 8h50 et de 13h20.

2. Les services proposés par la municipalité

A. Le transport entre les 2 écoles



Un bus (**gratuit**) assure la navette entre l'Ecole du Bourg et l'Ecole François Vaudin le matin et le soir.

Horaires de la navette - Lundi, mardi, jeudi & vendredi

	Ecole Bourg	Ecole FV	Ecole FV	Ecole Bourg
Matin	8h40	8h50	8h50	9h00
Soir	16h45	17h00	16h30	16h45

B. La garderie (à l' Ecole François Vaudin uniquement)

L'inscription à l'année fixe les jours de garderie matin et soir. Le bulletin d'inscription rempli en début d'année scolaire permet de gérer au mieux la présence des enfants.

En cas d'annulation ou de présence de dernière minute, les parents devront prévenir l'instituteur / institutrice de leur enfant.

Téléphones : Ecole François Vaudin : 01.30.39.27.10
Ecole du Bourg : 01.34.66.00.04

Horaires* :

Garderie matin : 7h30– 8h50

Garderie soir : 16h30 – 18h30

* **Horaires susceptibles d'être modifiés, selon les effectifs réellement présents.**

Tarifs :

Garderie du matin et soir (jusqu'à 18h) : 2,50 €

Garderie du soir (de 18h à 18h30) : 1 €

Tarif en vigueur en 2023 susceptible d'évoluer pour la rentrée 2024-2025

C. La cantine



L'inscription se fait à l'année et fixe les jours de cantine pour chaque enfant. Le bulletin d'inscription rempli permet de commander systématiquement, et pour l'année, les repas en fonction des jours cochés.



Il est possible de commander ou d'annuler un repas, jusqu'à la veille avant 10h30, en contactant la mairie au 01.34.66.01.12 ou en envoyant un mail.

Aucune annulation de repas ne sera possible, même en cas de maladie, si nous n'avons pas été prévenus maximum la veille avant 10h30 (du lundi au vendredi). Si le repas de votre enfant (absent pour x raison) n'a pas été décommandé, vous avez la possibilité de venir le récupérer en apportant vos boites avant 12h dans chaque cantine.



En cas d'absence de l'enseignant, il appartient aux parents de décommander la cantine. L'annulation n'est pas automatique, les enfants pouvant toutefois être accueillis dans une autre classe.

Les menus sont affichés et consultables sur le site internet de la mairie mais également systématiquement envoyés par mail dès réception de notre prestataire.

Tarifs :

- ❖ 4,95 € le repas pour les primaires,
- ❖ 4.75 € le repas pour les maternelles
- ❖ 2 € (PAI).

Tarif en vigueur en 2024 susceptible d'évoluer pour la rentrée 2024-2025

La garderie et la pause méridienne sont sous la responsabilité de la mairie.

D. L'étude dirigée

En fonction de la demande et sous réserve que l'équipe enseignante veuille bien assurer ce service de nouveau à la rentrée.



L'inscription se fera mensuellement. Le formulaire d'inscription sera directement envoyé par mail chaque mois. Elle est assurée par les enseignants.

Tarif par séance :

❖ 2.50 €

E. L'accueil de loisirs

Un accueil de loisirs est proposé depuis 2014 sur la commune.

Nous sommes rattachés à l'association « Petites Canailles » qui se situe à Boissy l'Aillerie. Cet accueil, proposé à la Villeneuve Saint Martin, permet d'accueillir les enfants le mercredi, de **7h15 jusqu'à 19h.**

Le service de restauration est encadré par le personnel de la Mairie.

L'accueil de loisirs sera assuré pendant les vacances scolaires d'été (voir planning sur leur site internet), puis le mercredi à compter de la rentrée de septembre.

En cas d'ouverture, les inscriptions à l'accueil de loisirs seront à faire :

✉ soit par mail à l'adresse suivante :
ass.petitescanailles2@gmail.com

✉ soit par courrier à l'adresse suivante :
Les Petites Canailles
Rue Veuve quatremain
95650 Boissy l'Aillerie

Téléphone des Petites Canailles : 01.34.42.17.91

F. Facturation

Une facture récapitulative du mois écoulé sera envoyée aux parents par mail. L'échéance des factures est fixée au 15 de chaque mois.

En cas de non-paiement dans les délais, le recouvrement s'effectue par la Trésorerie de Magny en vexin.

4 Moyens de paiement possible :

- ❖ Prélèvement automatique sur compte bancaire ;
- ❖ Le paiement sécurisé par CB ;
- ❖ Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public ;
- ❖ Espèces.



Pour adhérer au prélèvement automatique, il suffit d'en faire la demande auprès de la mairie.

3. Service minimum en cas d'intempéries ou autre situation exceptionnelle

Dans la mesure du possible, la Mairie est **susceptible** de mettre en place un service minimum lorsque des situations exceptionnelles (neige, ...) ne permettent pas aux enseignants d'assurer les cours.

Service périscolaire : un service de garderie est exclusivement assuré sur l'école François Vaudin, **dans la mesure du possible**.

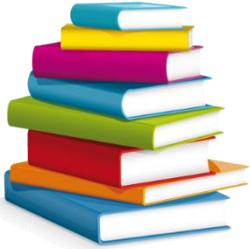
Ecole : l'absence de ramassage scolaire n'entraîne pas forcément l'annulation des cours. Les enfants peuvent se rendre dans les écoles de leur lieu d'habitation, à titre exceptionnel. Ils sont pris en charge par les enseignants.

4. Divers

Les vacances

	Zone C
Rentrée scolaire 2024	Lundi 2 septembre
Vacances de la Toussaint 2024	Du Samedi 19 octobre au Dimanche 03 novembre
Vacances de Noël 2024	Du Samedi 21 décembre au Dimanche 05 janvier
Vacances d'hiver 2025	Du samedi 15 février au Dimanche 2 mars
Vacances de printemps 2025	Du Samedi 12 avril au Dimanche 27 avril
Grandes vacances 2025	A partir du samedi 05 juillet

La Bibliothèque



Horaires* :

- Mardi de 9h à 12h et de 13h à 18h
- Mercredi : de 15h à 17h
- Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 18h
- Vendredi : 9h à 12h et de 13h à 18h

*sous réserves de modification

Contact : bibliothequemunicipale.ableiges@wanadoo.fr

Notre agent communal ainsi que les bénévoles sont présents sur ces plages horaires pour permettre à vos enfants de venir consulter et emprunter des livres. Ils peuvent prendre 3 livres et les changer dans un délai maximum de 3 semaines.

La bibliothèque est gratuite pour tous



Mairie d'Ableiges
Rue Gilles de Maupéou
95450 ABLEIGES